

BO N° 42 du 22 octobre 2021

## COMMUNE DE RIDDES

### Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Monsieur Nilton César Pereira Nunes, domicilié à Saxon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue Centrale 28, 1918 La Tzoumaz PPE 8392, 8393 et 8394 sur parcelle N° 4752
Enseigne	« PAPILL'ON - Bistro Alpin & Boutique Hôtel »
Prestations	Offre de prestations d'hébergement, de mets, de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Tous les jours de 06h00 à 02h00
Début de l'activité	1 <sup>er</sup> décembre 2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

**L'Administration communale**